

La question des générations pour une société solidaire

La mise en place et la gestion des politiques sociales s'inscrivent dans la durée. En matière de sécurité sociale, en particulier, les décisions prises aujourd'hui déploieront leurs effets dans une, voire plusieurs décennies. Dans ce laps de temps, on assiste à des transformations notables des générations concernées et des relations qui s'instaurent entre elles. Ainsi, les bénéficiaires de l'AVS en 2040 ne seront pas la copie conforme de ceux qui prennent leur retraite en ce début du vingt et unième siècle.

Une planification sociale éclairée doit pouvoir s'appuyer, dans toute la mesure du possible, sur une connaissance suffisante des diverses générations qui cohabitent dans nos sociétés, des relations qui les caractérisent, ainsi que de la diversité des destins que chacune d'entre elles a connus.

La planification dans une société à quatre générations

La question des générations et des rapports qui s'instaurent entre elles constitue une préoccupation importante dans les travaux des sciences sociales¹. Ces études nous rendent attentifs à plusieurs faits.

— D'abord, elles mettent en évidence la complexité qui s'attache à l'utilisation du concept de génération, qui est le plus souvent utilisé dans trois acceptions principales, ainsi que l'a synthétisé François Höpflinger (1999), à savoir comme catégorie de différenciation dans les systèmes familiaux, dans les processus de transmission des savoirs et des compétences, ou en tant qu'instrument de définition des groupes sociaux qui connaissent des expériences socio-historiques identiques.

— En outre, et Louis Chauvel le souligne avec vigueur, il n'y a pas d'homogénéité au sein d'une même génération. Les clivages sociaux déterminent très fortement les destins différenciés de diverses catégories sociales au sein d'une même génération. Dans la vaste enquête qui a conduit à la publication de l'ouvrage " Tous égaux ? ", René Levy montre bien l'évolution de ces différences dans nombre de groupes sociaux, particulièrement les femmes et les immigrés. Dans ces conditions, l'utilisation du concept de génération n'a de sens que couplée avec une prise en considération serrée des catégories sociales.

— De plus, les diverses expériences vécues par les différentes générations n'ont pas le même poids dans la construction des modes de vie et, par conséquent, des besoins sociaux. En aucun cas, nous ne nous trouvons en face de systèmes fermés. Au contraire, la marque imprimée par les expériences et les événements vécus s'élabore à mesure du temps selon les processus que l'on peut essayer de concevoir par référence au modèle qu'offre l'analyse des systèmes ouverts auto-organiseurs (Attias-Donfut, 1988).

— Enfin, la difficulté inhérente à la détermination de ce qu'est une génération implique le recours à une analyse en termes de cohorte, celles-ci étant définie comme l'ensemble des individus qui rencontrent à la même époque un événement donné. Il s'agit donc d'un groupe très arbitraire qui peut, ou peut ne pas, rencontrer un destin commun, trouver une organisation autonome et spécifique, se doter d'une conscience de soi, connaître des enjeux de lutte vis-à-vis des autres cohortes, etc.

La révision des régimes de prévoyance-vieillesse : un révélateur

¹ En particulier sous l'impulsion de Karl Mannheim, elle a connu un important renouvellement. Plus récemment, nous pouvons nous référer à des travaux de synthèse particulièrement solides. Nous pensons en particulier aux travaux de Claudine Attias-Donfut, *Sociologie des générations, l'empreinte du temps*, Paris, P.U.F., 1988, aux travaux de Kurt Lüscher e. a. (1993 et 1998), à la très féconde étude empirique de Louis Chauvel, *Le destin des générations, structure sociale et cohortes en France au XXe siècle*, Paris, P.U.F., 1998, ou encore à la toute récente synthèse de François Höpflinger, *Generationenfrage*, Réalités sociales, Lausanne, 1999.

Nous sommes aujourd'hui en pleine phase de révision de l'AVS. Ce vaste débat national est à suivre de près car il révélera notre capacité à "consolider" ce patrimoine essentiel que constituent de solides relations entre les générations.

a) D'abord, il s'agit de consolider le régime et de lui permettre d'affronter la nouvelle conjoncture économique, comme de faire face aux défis démographiques.

b) En outre, un certain nombre d'insuffisances attendent d'être corrigées. C'est la grande tradition des révisions successives de l'AVS. Les dix premières en tout cas ont toujours contribué à améliorer le régime, voire à corriger certains dysfonctionnements.

Si l'on se réfère au Rapport du Département fédéral de l'Intérieur concernant la structure actuelle et le développement futur de la conception helvétique des trois piliers de la prévoyance-vieillesse survivants et invalidité, on peut constater que les objectifs annoncés pour la 11ème révision de l'AVS sont les suivants :

la 11ème révision de l'AVS doit :

— optimiser le financement de l'AVS et de l'AI, avant tout en considérant des coûts supplémentaires engendrés par la démographie ;

— réaliser pleinement l'égalité de traitement entre hommes et femmes dans le premier pilier ;

— réglementer une nouvelle fois l'âge de la retraite et sa flexibilité ;

— examiner l'adaptation des rentes à l'indice pondéré AVS en vigueur aujourd'hui.²

Des choix qui seront opérés dépendra la fiabilité de notre volonté de garantir la solidarité entre les générations.

La fragilité des images

Les jeunes ont une image très souvent erronée des "vieux", l'inverse est aussi vrai. Pourtant, les résultats de nombreux travaux récents vont à l'encontre des slogans brandis sur les conflits entre générations³. Quand on les interroge, les jeunes favorisent les personnes âgées dans le domaine de l'aide sociale et cela à leur propre détriment comme à celui de la population active ; réciproquement, les retraités sont prêts à sacrifier leurs intérêts dans le secteur de la santé au profit des plus jeunes. En d'autres termes, jeunes et retraités ne visent ni à discriminer l'"autre", ni à défendre avant tout les intérêts de leur propre groupe d'âge. Les uns et les autres s'accordent à vouloir définir des priorités et à identifier des principes de partage qui soient acceptables pour tous.

En outre, et pour s'en tenir à l'essentiel, relevons que jeunes et retraités s'accordent sur les priorités : en ce qui concerne l'aide aux plus défavorisés, les personnes âgées doivent bénéficier des subventions distribuées ; à en croire ces enquêtes, dans une situation de rationnement de soins, la priorité doit en revanche être accordée aux plus jeunes — et cela est nettement affirmé par les retraités. Voilà qui, dans l'état actuel, réfute l'hypothèse d'un conflit entre générations.

Interrogés sur différents aspects des relations entre générations, autant les jeunes que les retraités en donnent une vision plutôt harmonieuse. Ils estiment par exemple que chaque génération doit être prise en considération, qu'ils ont besoin les uns des autres et qu'ils ont des intérêts en commun qu'il convient de défendre ensemble et non pas sur un mode concurrentiel.

En synthèse : le débat public sur le vieillissement de la population, fortement médiatisé et dramatisé, conduit tant les jeunes adultes que les retraités à sous-estimer la proportion des jeunes et surtout à hypertrophier considérablement la proportion des personnes âgées. Ainsi, dans la diffusion de

²Rapport du Département fédéral de l'Intérieur concernant la structure actuelle et le développement futur de la conception helvétique des trois piliers de la prévoyance-vieillesse survivants et invalidité, Berne, 1995.

³Roux, Patricia ; Gobet, Pierre ; Clémence, Alain (1994), *Stéréotypes et relations entre générations*, Rapport final de recherche PNR32, Projet 4032-35701, Lausanne : mimeo

l'information, lorsqu'il fait l'objet d'une dramatisation, le commentaire l'emporte sur le fait au point de le modifier radicalement.

Cette vision démographique largement déformée n'alimente cependant pas, actuellement, des rapports conflictuels entre les deux générations étudiées. Au contraire, se dégage une vision consensuelle d'un destin commun et d'intérêts partagés, d'une solidarité et d'une coopération nécessaires.

Dans l'hypothèse d'un partage de ressources limitées, les jeunes adultes comme les retraités démontrent leur aptitude à dépasser leurs intérêts de groupe pour mettre en œuvre des critères partagés : dans un contexte de rationnement de certains soins, une priorité relative doit être donnée aux jeunes. En ce qui concerne l'aide aux plus démunis, c'est alors les aînés qu'il convient de privilégier.

Sur la question du statut social des personnes âgées, des différences de conception se font jour. L'image de la personne âgée n'est pas celle d'un retraité profiteuse et privilégié, mais celle d'un aîné, légitime bénéficiaire de droits protecteurs. C'est la même représentation qui fut à la base de la fondation de l'AVS, voici cinquante ans. En revanche, les retraités en appellent à une redéfinition du rôle social de la personne âgée : un rôle plus solidaire, en ce qu'ils estiment légitime de renoncer au droit au travail rémunéré ; un rôle plus actif et responsable aussi, en ce qu'ils revendiquent le devoir de manifester concrètement leur solidarité envers autrui et envers la société.

D'un contrat à l'autre

Jusqu'au milieu des années quatre-vingt, la politique sociale vis-à-vis des retraités avait pour objectif essentiel d'assurer aux vieux travailleurs, physiquement atteints, une fin de vie digne en leur assurant des conditions financières décentes.

Aujourd'hui, la qualité de la vie du retraité et ses activités sociales sont davantage mises en exergue ; on souligne en particulier les apports des personnes âgées à leur entourage et à la société, et les conditions favorisant cette implication.

Dans notre pays, les réflexions de Binswanger (1993) et de la troisième Commission fédérale *Vieillesse*⁴ s'inscrivent dans ce contexte. Dans ses *Conclusions et recommandations générales*, celle-ci en appelle ainsi à un " nouveau pacte intergénérationnel " dans lequel seraient encouragées et valorisées par la collectivité les activités socialement utiles des retraités, leur contribution à la vie de la société et de ses institutions. Cette proposition rejoint la volonté manifestée par de nombreux groupements de retraités de jouer un rôle plus actif (Fragnière e. a., 1996)⁵, et suscite dans notre pays un vaste débat.

Ces préoccupations dépassent la seule situation des retraités et s'insèrent dans un vaste ensemble d'interrogations portant sur les politiques sociales, les rôles respectifs de l'Etat et des autres acteurs sociaux, la conception des liens et des formes de solidarité dans la société.

De plus en plus de voix s'élèvent qui appellent à définir ce nouveau contrat entre les générations : un contrat qui rétablisse l'équilibre démographique, qui préserve les intérêts des générations à venir et qui réintègre les jeunes, les chômeurs, et les retraités récents dans la vie sociale. Un tel objectif implique la nécessité de faire appel à des éléments plus larges que la redistribution de revenus : à des formes de service civique ou de solidarité-temps, par exemple. La question essentielle de la réciprocité des droits et des devoirs sociaux réapparaît. Une partie des " misères humaines ", comme la vieillesse et les souffrances de la mort, résulte et résultera toujours de la fatalité ; mais une partie croissante lui échappe peu à peu avec une rapidité qui eût paru impensable à la génération précédente, comme les maladies génétiques, ou bien encore prévient des effets pervers de l'organisation sociale et des incitations en faveur du risque, comme certaines formes de chômage et certains cancers.

⁴ Dans son rapport (1995), voir en particulier les chap. VII et VIII ainsi que les Conclusions et recommandations générales.

⁵ *Retraités en action*. L'engagement social des groupements de retraités, Lausanne, Réalités sociales.

La société moderne est appelée à concentrer son action sur la solidarité, sur les méfaits de la fatalité, et à stimuler la responsabilité pour limiter le développement inconsidéré des risques pris sciemment ou par négligence.

Le droit à l'aide de la société implique la réciprocité. Par exemple, le droit à la retraite peut-il se légitimer encore longtemps sans une aide plus généreuse aux familles et une attitude de la société plus favorable aux enfants ? Les débats qui nous attendent font appel aux principes qui étayèrent déjà le débat engagé au XIXe siècle : fatalité, solidarité, responsabilité, et réciprocité.

Solidarité et réciprocité : l'échange entre les générations

Ce nouveau pacte met d'abord l'accent sur l'apport de la personne âgée. Que reçoit-elle en échange ?

- La possibilité d'envisager la retraite non comme un repli et une mise à l'écart, mais comme un passage vers de nouvelles formes de participation, donc de préserver un sentiment d'utilité et de dignité ;
- la possibilité de conserver une insertion dans des réseaux relationnels unissant des personnes de plusieurs générations ;
- donc la possibilité de renouveler connaissances et amitiés et ainsi d'éviter le risque d'isolement croissant associé d'une part au vieillissement (décès des contemporains) et de l'autre à l'exclusion, du fait de la retraite, du plus important réseau relationnel potentiel : l'entreprise.
- Un tel pacte présente aussi l'avantage de transformer radicalement l'image du retraité dans la société en lui donnant une légitimité indiscutable.

On peut imaginer que les associations et organisations développant l'intégration et la participation des personnes âgées conçoivent qu'elles ont une responsabilité morale envers leurs membres affectés par la maladie ou le poids de l'âge. Par exemple, l'association veillera à s'informer de ce qu'il est advenu à un collaborateur retraité qui ne s'acquitterait pas d'une obligation et, en cas de maladie et d'accident, à ce que les dispositions adéquates aient été prises.

Inégalités et partage

Les inégalités sociales existent dans toutes les sociétés connues. Même dans les sociétés les plus égalitaires, l'âge et le sexe — critères qui en soi échappent aux possibilités d'influence individuelle — donnent lieu à des interprétations culturelles et à des attributions de rôles, de positions, de parcours spécifiques. Ces interprétations et attributions relèvent non seulement de *différences* (d'identité, d'activités, d'espaces propres), mais aussi d'*inégalités*, en matière de considération sociale, d'autonomie, de pouvoir. Par inégalité on entend l'accès différencié à des biens sociaux importants. Un " bien ", dans le sens de cette définition, peut varier entre sociétés et cultures aussi bien qu'entre les sous-ensembles d'une même société ; la centralité d'un tel bien découle des valeurs dominantes et de l'organisation de la société. Les *sociétés industrielles et postindustrielles* sont des sociétés marchandes, d'où la centralité de biens comme le revenu, la propriété, la position professionnelle et la formation.

Les processus réglant l'accès à des situations favorables, voire privilégiées et ceux qui induisent des mouvements descendants ou qui stabilisent des discriminations (cloisonnement social) s'appuient régulièrement sur des éléments faciles à repérer et qui échappent à l'influence des intéressé-e-s : notamment l'origine sociale (statut des parents), l'appartenance ethnique, nationale, régionale, et surtout le genre.

Les mécanismes de maintien des inégalités ainsi que les tentatives de les réduire ou au contraire de les accentuer sont multiples, complexes, en partie peu visibles. Le système dans sa totalité paraît difficile à appréhender et encore plus difficile à influencer par le commun des mortels. Le caractère socialement construit et non " naturel " des inégalités est souvent occulté par les expériences quotidiennes, marquées pour beaucoup par un aspect inébranlable. La conscience des inégalités est aussi affaiblie par

certaines représentations culturelles, voire des idéologies quand celles-ci fixent l'attention de manière à dé-thématiser les inégalités et la question de leur légitimité (notamment des visions qui mettent l'accent sur le mérite individuel, expliquent le monde social avant tout par les valeurs et les intentions des acteurs, nient l'existence de phénomènes autres qu'individuels, présentent les inégalités comme " naturelles ", ou soulignent la nécessité de privilégier les personnes dotées de capacités rares et indispensables).

Enjeu social fondamental, les inégalités ne donnent pas automatiquement lieu à des contestations ou des conflits de redistribution. Elles sont contestées si elles ne sont pas considérées comme légitimes, d'où l'intérêt, souvent ressenti par les plus nantis, à diminuer la visibilité sociale de leurs privilèges, voire à leur donner des justifications. S'accordant mal avec des valeurs égalitaires, les inégalités économiques peuvent mettre en question la démocratie politique quand leur légitimité fait défaut à long terme.

Depuis l'émergence de l'AVS, les retraités sont loin d'être égaux face à la situation qui les attend et que l'on nomme la " deuxième carrière ". Très lucidement, le régime AVS a tenu compte de cet état de fait et s'est efforcé de construire et de consolider la solidarité. Ainsi, le non-plafonnement des cotisations a résisté aux interpellations et dure encore. En outre, le rapport entre la rente minimum et la rente maximum s'est réduit au point d'atteindre le rapport de 1 à 2.

Aujourd'hui, la question se pose à nouveau. Le rapport sur l'avenir des trois piliers invite à renoncer à l'objectif constitutionnel pour ancrer de manière définitive les prestations complémentaires (PC) comme un régime normal et définitif⁶. En quelque sorte, il s'agit de consacrer le fait qu'il y aura deux catégories de retraités : ceux qui peuvent se débrouiller avec leur AVS et les autres prestations de prévoyance sociale et ceux qui n'ont " que " leur AVS, souvent minimum, et qui doivent recourir aux prestations complémentaires. Celles-ci deviennent partie intégrante du régime de prévoyance-vieillesse et devraient définir définitivement une nouvelle catégorie de population, et cela à long terme. On connaît la différence. Les prestations complémentaires sont versées sous conditions de ressources, ce qui confirmera, dans le régime, l'existence d'une catégorie de " pauvres vieux ". On peut comprendre que cette solution ait été retenue dans le cadre d'une réflexion qui s'est développée dans les années 1994-1995. On doit s'interroger sur l'opportunité de consolider cette solution, en la " sacralisant " par une inscription dans la Constitution.

Par exemple, pourquoi le rapport de 1 à 2 serait-il tabou ? A l'heure où des voix multiples s'élèvent pour proclamer " Il n'y a plus de tabous ", pourquoi ne pas réduire encore quelque peu ce rapport ? Aucune raison fondamentale ne s'oppose au développement d'une réflexion en ce sens.

Par ailleurs, on connaît par des travaux des sciences sociales la grande disparité qui caractérise les retraités face à la durée et la qualité de leur retraite⁷. L'espérance de vie des uns et des autres est loin d'être identique ; le poids de l'activité antérieure marque nombre de nos concitoyens dans les dernières années de leur vie. Le segment d'activité professionnelle qui se développe entre 55 et 65 ans n'est pas identique pour tous, tant s'en faut. Cet âge de la vie est un fort révélateur des inégalités qui ont marqué les phases antérieures de l'existence.

Quelle imagination sommes-nous capables de développer pour tenir compte de ce fait explicite, simple et reconnu ? La gestion de cette phase de transition, désignée généralement par la notion de retraite anticipée, mérite un approfondissement et des études techniques nettement plus approfondies que celles qui ont été conduites jusqu'ici. Nous n'ignorons pas les difficultés, mais il ne s'agit pas uniquement d'un problème comptable. Là aussi, la solidarité tenant compte des disparités sociales réelles peut

⁶Il parle pudiquement d'une nouvelle interprétation du mandat constitutionnel en " hiérarchisant les objectifs ".

⁷Dans ses nombreux travaux, Pierre Gilliard a mis en évidence ce problème.

s'exercer ; en définitive, c'est une question d'équité, voire de justice ; on ne saurait nier ces perspectives au nom de considérations actuarielles ou comptables. La 11ème révision de l'AVS va-t-elle accorder à cet aspect du problème toute l'importance qu'il revêt ? Nous le verrons bien, mais la pente à remonter est rude.

Le destin des générations

Les diverses générations qui cohabitent aujourd'hui n'ont vraiment pas connu la même histoire de vie. Sur des points essentiels leurs expériences sont massivement différentes⁸.

La majorité des *actifs*, nés entre 1940 et 1960 appartiennent à la génération des *Trente glorieuses*. Elles ont été engagées dans la dynamique du progrès et du succès. Leurs efforts étaient célébrés, à chaque pas une promesse, bientôt la pauvreté serait éradiquée. Il ne subsisterait que quelques cas.

Conscientes des difficultés, elles ont cru pouvoir penser que tout était possible ou presque, à condition de consentir les efforts nécessaires et de déployer la "créativité" opportune. Elles ont marché péniblement, mais sûrement vers le succès. Et voilà que le cadre socio-économique s'est transformé lourdement depuis au moins dix ans.

Un défi redoutable leur est lancé. Pour elles, la formation a été promesse de carrières, le travail personnel donnait accès à l'emploi, la sécurité sociale était garante de leur protection contre le deuil, la maladie et les vieux jours. Bardées de ces certitudes, elles ont fait de leur mieux. Peu ou prou, et voilà que cet édifice se lézarde.

La génération des personnes nées après 1955 est confrontée à un flot d'incertitudes et nous ne parlons pas de celles qui célèbrent aujourd'hui leur vingtième anniversaire. Leur horizon est bardé de lourdes interrogations : fragilisation des diplômes, difficultés d'accès à l'emploi, rigueur de la concurrence, omniprésence de la compétition, précarité de l'embauche, dictature de la mobilité professionnelle et géographique, fragilisation des acquis sociaux, rétrécissement de l'horizon des sécurités.

Et les places disponibles qui se font rares, occupées qu'elles sont par la "génération" précédente "avec une fière légitimité".

Et il n'est pas seulement question de relations entre les générations. Ainsi, simplement parce que le progrès n'est pas linéaire, parce que le destin des générations successives d'une même classe, est destiné à n'être pas le même, il est impossible de créer une politique sociale pertinente sans articuler les notions de classes et de générations ensemble. L'enfant de l'ouvrier est appelé, plus souvent que jamais dans l'histoire, à être chômeur. Les déclassements sociaux, hier marginaux, le seront moins pour ceux nés dans les années septante. Beaucoup ne trouveront que des contrats précarisés et des niveaux de salaires indigents par rapport à leur titre scolaire, mais aussi par rapport au passé de leurs parents, les incitant ainsi à vivre en dépendance de l'État-protecteur ou de leur famille, puisque l'on peut craindre que le travail qui leur sera accessible puisse être souvent peu motivant, financièrement comme statutairement, tout comme pour une réalisation de soi satisfaisante.

Cela est d'autant plus fort que leurs parents, issus, eux, de la génération qui a connu le maximum de l'ascension sociale, leur ont généralement inculqué les valeurs de mobilité ascendante adaptées au destin personnel et collectif des cohortes des années quarante, et non à celui des générations récentes, qui risque bien d'être fort différent. Le destin des classes et celui des générations apparaissent ainsi comme singulièrement mal articulé, faute de concevoir les deux, simultanément et systématiquement dans leur dynamique respective. Ce qui dépend de l'émergence d'un tel débat, c'est la capacité d'une société à concevoir son développement à long terme. Il met donc en jeu la responsabilité des générations présentes et tout particulièrement de celles et ceux qui, aujourd'hui, disposent d'une

⁸ Lalive d'Épinay, Christian ; Bickel, Jean-François ; Maystre, Carole ; Vollenwyder, Nathalie (2000), *Vieillesse au fil du temps 1979-1994.*, Lausanne, Réalités sociales.

parcelle de pouvoir politique, devant les générations à venir qui ne manqueront pas, le moment venu, de juger leur action.

La volonté de solidarité

Il y a loin de la coupe aux lèvres. La solidarité n'est pas un " donné ", elle se construit sur la base d'une rencontre entre une ferme volonté et les compétences nécessaires pour la mise en œuvre.

La Solidarité intergénérationnelle, c'est un principe d'aide sociale mutuelle et d'échange social réciproque. Dans les faits, il apparaît que les relations intergénérationnelles fonctionnent fortement, aujourd'hui, encore selon des normes de solidarité au sein de la famille⁹. Quant à savoir dans quelle mesure le principe de solidarité entre les générations (sociales) est aussi valable au niveau social, c'est là un point sur lequel les spécialistes divergent.

On parle de l'ambivalence des relations intergénérationnelles. Selon Kurt Lüscher, spécialiste de la recherche sur les générations, les relations intergénérationnelles se caractérisent par une ambivalence fondamentale — par exemple entre continuité et changement, proximité et distance, solidarité réciproque et individualité¹⁰. Cette ambivalence se manifeste concrètement par exemple dans les processus d'autonomisation des adolescents à l'égard de leurs parents ou dans les soins dispensés à des parents âgés. Et il convient de considérer avec le plus grand soin les transferts intergénérationnels. Ce terme technique désigne l'échange d'argent, de services pratiques et de soutien entre membres de plusieurs générations (d'une même famille). Des études récentes montrent que ces transferts ne s'effectuent pas seulement dans le sens jeunes générations — générations plus âgées, mais souvent aussi dans le sens inverse (garde des enfants par les grands-parents, donations aux petits-enfants, soutien moral de jeunes familles, etc.). Un patrimoine à considérer et à sauvegarder.

Observer l'évolution des relations entre les générations

La définition des horizons retenus pour construire nos projets de " vie commune " est une tâche majeure¹¹. Il faut y revenir. L'un des enjeux forts du processus qui conduira à la 11ème révision de l'AVS c'est la définition de cet horizon auquel se réfèrent les mesures qui seront retenues. En effet, selon que l'on considère le très court terme, le moyen terme ou le long terme, les modalités de la discussion changent, mais aussi le niveau de rationalité des débats. Pour le dire autrement, on peut faire jouer le long terme contre le court terme, on peut faire fonctionner les incertitudes liées au long terme comme instruments de définition de mesures à court et moyen terme, etc.

Ainsi, le découpage de l'horizon est un acte éminemment politique. Il permet de jouer sur trois pôles. La définition de la situation à un horizon lointain, le rythme auquel va se dérouler la réforme, la capacité du système à parier sur l'avenir et à gérer la confiance. Ainsi, celui qui veut bloquer l'initiative peut choisir trois stratégies : noircir l'avenir, faire jouer les techniques qui permettent d'allonger le processus de décision, disqualifier la part nécessaire de confiance, voire d'optimisme qui caractérise tout projet politique à moyen et long terme. On devine que la manière dont les groupes sociaux et les instances responsables joueront sur ces claviers est déterminante pour l'avenir de la 11ème révision de l'AVS.

Promouvoir les solidarités entre les générations

⁹ Coenen-Huther J., Kellerhals J., Von Allmen M. (1994), *Les réseaux de solidarité dans la famille*, Lausanne, Réalités sociales.

¹⁰ Lüscher, Kurt ; Pillemer, Karl (1998) *Intergenerational ambivalence : A new approach to the study of parent-child relations in later life*, *Journal of Marriage and the Family*, 60 : 413-425.

¹¹ Attias-Donfut, Claudine (ed.), (1995), *Les solidarités entre générations. Vieillesse, familles, Etat*, Paris : Ed. Nathan

La consolidation des rapports entre les générations n'est pas une activité simple, les initiatives qui s'imposent renvoient à de multiples facettes¹².

1. D'abord, la gestion collective des phases de la vie. Combien de " périodes " de vie devant nous ? Combien de " périodes " de vie derrière nous ? Combien de partenaires proches, de familiaux, qui se situent aux différentes périodes prises en considération ?
2. Comment prendre en considération les exigences d'une culture de l'écoute et de l'ouverture qui rende possible la cohabitation de plusieurs mondes (générations) marqués par des cultures différentes et en évolution très rapide.
3. Comment prendre en considération les problèmes posés par un élargissement des clivages économiques au sein d'une société d'opulence ? Comment assumer le fait qu'au cours de la dernière décennie les inégalités sociales ont sans doute augmenté de 10 % en Suisse ?
4. Comment prendre en considération la position très différente des diverses générations face à l'avenir ? Celles et ceux qui ont 50 ans aujourd'hui se trouvent placés dans des conditions bien différentes de celles que connaissent les générations de jeunes au seuil d'entrer dans la vie active.
5. Comment faire face au nouveau problème posé par la redistribution des ressources ? On sait qu'aujourd'hui les " vieux " ne sont plus le groupe le plus exposé à la pauvreté. Ce sont plutôt les jeunes et les jeunes familles qui ont cette triste caractéristique. Comment dès lors réorganiser le partage et conquérir cette capacité de détachement que celui-ci exige ?
6. Et comment faire face à la nécessité de construire un sens pour la vie quotidienne de toutes les générations. Selon l'expression bien connue, il ne s'agit pas seulement d'ajouter des années à la vie, mais aussi de la vie aux années. Comment assurer aux jeunes une entrée dans la vie acceptable ? Comment garantir aux " actifs " une phase de la vie familiale et professionnelle acceptable ?
7. Comment assurer une deuxième carrière satisfaisante pour ceux et celles que l'on appelle encore les " retraités ". Comment garantir une vie digne et socialement valorisée pour celles et ceux, de plus en plus nombreux, qui connaissent la grande vieillesse ?
8. Comment assumer le problème de la transmission de l'héritage entre les diverses générations ? À cet égard, il s'agit aussi bien de l'héritage culturel que de l'héritage sous forme de biens matériels. Que donner, quand, à qui ? Attendre, que recevoir ? Quand, de qui ?
9. Comment acquérir personnellement les instruments qui permettent d'atteindre de tels objectifs ? Comment organiser et stimuler les contacts ? Comment favoriser les formes d'entraide ? Comment reconnaître et valoriser les initiatives qui contribuent à la mise en œuvre de si vastes projets.
10. Et comment promouvoir les instruments collectifs pour consolider ces rapports entre les générations ? Quelle politique de la jeunesse convient-il de mettre en place ? Quelle politique de la famille convient-il de renforcer ? Quelles politiques adopter pour faciliter le " difficile " passage à la vieillesse, plus particulièrement la transition vers la retraite ? Quelle sécurité sociale pour la " vieillesse " ? Quelle politique de la santé pour le " grand âge " ?
11. Comment consolider les solidarités dans le système suisse de sécurité sociale ? Plus concrètement, comment faire face à toutes ces tentatives d'individualiser, de privatiser la sécurité face aux grands risques ? Comment contrer les tentatives de promouvoir des politiques du " chacun pour soi " ?

Les facettes de la situation actuelle

Apporter des réponses aux questions soulevées précédemment, c'est la tâche de celles et ceux qui souhaitent renforcer les relations entre les générations. Le contexte actuel dans lequel doit se développer un tel projet nous paraît marqué par de nombreuses hésitations. Oui, nous hésitons sur

¹² Höpflinger, François ; Astrid Stuckelberger (1999), *Demographische Alterung und individuelles Altern*. Ergebnisse aus dem NFP 32 " Altern ", Zürich : Seismo.

plusieurs points qui devraient déboucher sur des décisions. Évoquons-en quelques-uns, la liste pourrait être encore plus longue.

- a) Beaucoup ont encore peur du pauvre. Ils tentent de ne pas le voir. Ils mettent en doute son existence, ils le soupçonnent d'être un simulateur ou un coupable.
- b) Beaucoup ont peur du chômage, mais aussi du chômeur. Ils le soupçonnent d'être un simulateur ou un paresseux.
- c) Beaucoup ont peur de reconnaître les inégalités dans le couple, sans voir les conséquences lourdes de cette situation dans la vie des femmes, particulièrement des femmes âgées.
- d) Beaucoup hésitent devant le partage du travail et le partage des ressources. Qui se scandalise véritablement devant la montée des inégalités ?
- e) Et nombreux sont ceux qui se crispent sur leurs privilèges fiscaux. Comment comprendre le fait qu'échapper à l'impôt soit considéré dans beaucoup de milieux comme un sport ou même une vertu ?
- f) Pourquoi tant d'hésitations face aux offensives récentes visant à promouvoir la solidarité dans ce pays ? Parce qu'elle fait peur, faut-il toujours étiqueter la solidarité d'irréaliste ?

Ces quelques aspects représentent autant de lieux où notre vigilance doit rester particulièrement éveillée¹³. Il nous appartient d'apporter notre contribution active à l'évolution de ces débats sociaux actuellement engagés.

¹³ Lalive d'Epinay C., Brunner M., Albano G. (1998), *Atlas suisse de la population âgée*, Lausanne, Réalités sociales.